



## Vente de terrain et d'immeubles

Par **apwn3985**, le **07/08/2013** à **17:58**

Bonsoir à tous ,  
mes frères et sœurs m'ont fait une offre pour un bâtiment et quelques parcelles , j'ai accepté ,  
j'ai exigé du notaire qu'il consigne des arrhes , 6000 sur 7500 à 8000 pour la transaction, Il n'  
'a parlé que de vente et l'a écrit pour me confirmer que l'accord était accepté , ce par deux  
fois ,  
j'apprends que ma famille, en douce remet en vente sans avoir annulé et sans motif .  
Qu'y a-t-il puis je faire pour finaliser les achats,[fluo]merci[/fluo]

Par **amajuris**, le **07/08/2013** à **18:09**

bjr,  
avez-vous signé un compromis de vente pour ces biens ?  
êtes-vous propriétaire en indivision de ces biens ?  
cdt

Par **apwn3985**, le **07/08/2013** à **18:28**

nous sommes les héritiers , c'est une succession, le notaire a écrit vente et non licitation ,  
nous avons rédigé un document où j'acceptais le prix, il n'y avait aucune conditions spéciales  
de faire ou de ne pas faire, ce notaire est foireux , je n'ai aucune confiance en lui, il est le maire  
et l'ami d'un de mes frères, En fait la famille lui fait reproche d'avoir fait vite affaire avec moi, il  
s'attendait à un désistement , nombreux cv qui démontre la discrimination dont je fais l'objet,

il veulent vendre à un autre !

Par **amajuris**, le **08/08/2013 à 00:06**

vous parlez de document mais vous ne précisez s'il s'agit d'un compromis de vente signé entre acheteurs et vendeurs ou simplement d'un mandat de vente signé uniquement des vendeurs

si vous êtes propriétaire en indivision, vous disposez d'un droit de préemption (avant la vente à un non indivisaire) et pour vendre il faut l'unanimité des indivisaires sauf à faire une procédure judiciaire.

donc la négociation est indispensable entre les héritiers pour éviter une procédure devant un tribunal.

cdt

cdt

Par **apwn3985**, le **08/08/2013 à 00:16**

les héritiers ont donné mandat au notaire, moi y compris, Celui-ci sans doute pour hater les ventes m'a fait une proposition, j'ai accepté l'offre sans rechigner sur le prix, me suis rendu avec un témoin et nous avons établi un document d'accord de volonté avec des arrhes consignés sur mes fonds bloqués à la caisse de dépôt, les indivisaires, pour des raisons personnelles et discriminatoire veulent revenir actuellement sur parole et mandat, alors que par deux courriers, le notaire a confirmé leur volonté de me céder, Ce notaire joue un jeu trouble, il néglige mes droits, c'est un proche d'un de mes frères.

C'est leur technique de nuisance : j'attends depuis 44 mois la cession d'une voiture ! ils misent sur ma lassitude et mes faibles ressources pour faire face !

Par **amajuris**, le **08/08/2013 à 09:07**

si le document que les vendeurs et vous avez signé n'est pas une promesse de vente (= compromis de vente) il n'y a pas vente qui peut se faire avec d'autres acquéreurs.